

Conférence du désarmement

13 septembre 2012

Français

Original: anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	2
II. Organisation des travaux de la Conférence.....	2-27	2
A. Session de 2012 de la Conférence	2-8	2
B. Participants aux travaux de la Conférence.....	9	3
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	10-11	3
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2012.....	12-19	4
E. Élargissement de la composition de la Conférence	20-21	5
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	22	6
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	23-25	6
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	26-27	6
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2012	28-58	6
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.	32-35	8
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	36-39	9
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	40-42	10
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	43-45	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques	46-48	11
F. Programme global de désarmement.....	49-51	11
G. Transparence dans le domaine des armements	52-54	12
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	55	12
I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies	56-58	12

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-septième session, son rapport annuel sur sa session de 2012, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2012 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 23 janvier au 30 mars, du 14 mai au 29 juin et du 30 juillet au 14 septembre 2012. Durant cette période, elle a tenu 30 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont elle était saisie.
3. La Conférence a tenu en outre deux séances plénières informelles consacrées aux points inscrits à son ordre du jour, à son programme de travail, à son organisation et à sa procédure, ainsi qu'à d'autres questions.
4. Conformément à l'article 9 de son Règlement intérieur, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence: Allemagne, Égypte, Équateur, Éthiopie, Finlande et France.
5. À la première séance plénière de la session de 2012, le 24 janvier, M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, a prononcé un discours au nom du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, par lequel il a notamment rendu compte des résultats enregistrés par la Conférence – seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement à l'échelle mondiale – et évoqué les activités présentes et futures de celle-ci. Dans ce même discours, où il faisait part de ses préoccupations quant au fait que la Conférence ne répondait plus aux espoirs que la communauté internationale avait placés en elle pour progresser sur la voie du désarmement, il a rappelé aux membres la responsabilité qui leur incombait de faire fonctionner la Conférence en facilitant l'engagement immédiat de négociations sur les questions de désarmement sur lesquelles les parties s'étaient entendues, par l'adoption par consensus d'un programme de travail propre à renforcer l'état de droit dans le domaine du désarmement (CD/PV.1243).
6. En outre, sur l'invitation conjointe du premier Président de la Conférence, M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Kassym-Jomart Tokayev, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement: M^{me} Rose Gottemoeller, Secrétaire d'État adjointe des États-Unis d'Amérique (CD/PV.1243); M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh (CD/PV.1248); M. Yerzhan Kazykhanov, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1249); M. Nasser Judeh, Ministre des affaires étrangères de Jordanie (CD/PV.1249); M. Ali Akbar Salehi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (CD/PV.1249); M. Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de Malaisie (CD/PV.1249); M. Enrique Castillo, Ministre des affaires étrangères du Costa Rica (CD/PV.1249); M. Ryuji Yamane, Premier Vice-Ministre parlementaire chargé des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1249); M. Kim Bong-hyun, Vice-Ministre du Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée (CD/PV.1249); M. R. M. Marty Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie (CD/PV.1249); M. Urmas Praet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

(CD/PV.1250); M. Prak Sokhonn, Ministre délégué auprès du Premier Ministre du Cambodge et Président de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (CD/PV.1250); M. Gombojav Zandanshatar, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Mongolie (CD/PV.1256); M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1263). En outre, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, se sont également exprimés devant la Conférence (CD/PV.1257 et CD/PV.1272).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence, ont fait part de leur préoccupation face à sa situation actuelle, ont appelé la Conférence à jouer son rôle pour faire progresser le traitement des problèmes internationaux en sortant de l'impasse dans laquelle elle se trouve toujours et ont présenté leurs priorités nationales en ce qui concerne les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence était composé de M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, de M. Jarmo Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, et de M. Valère Mantels, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence (jusqu'au 14 août 2012).

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 39 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux: Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Libye, Lituanie, Monténégro, Népal, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Thaïlande et Uruguay.

11. La Conférence était saisie des documents suivants, relatifs à la présence et à la participation d'États non membres:

a) CD/1930, daté du 26 janvier 2012, intitulé «Lettre datée du 24 janvier 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République turque concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2012 aux travaux de la Conférence»;

b) CD/1932, daté du 14 février 2012, intitulé «Lettre datée du 13 février 2012 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1930, daté du 26 janvier 2012».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2012

12. À sa 1243^e séance plénière, le 24 janvier 2012, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son Président, M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2012 (CD/PV.1243). Cet ordre du jour (CD/1928) est libellé comme suit:

«Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2012:

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante: «À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les paragraphes 27 et 30 de son Règlement intérieur».

14. Conformément au paragraphe 51 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2011 (CD/1926), le dernier Président de la session de 2011 (Cuba) et le premier Président de la session de 2012 (Équateur) ont procédé à des consultations pendant l'intersession, afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2012. Ces consultations ont été conduites en concertation avec les cinq autres

Présidents devant se succéder à la session de 2012 (Allemagne, Égypte, Éthiopie, Finlande et France).

15. Le 30 janvier 2012, le Président de la Conférence, M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur, a fait distribuer un document de travail comportant des thèmes de réflexion sur la situation actuelle de la Conférence (CD/1929), qui a été examiné lors des séances plénières du 31 janvier et du 7 février, en vue de trouver un terrain d'entente permettant à la Conférence d'aller de l'avant (CD/PV.1244 et CD/PV.1245).

16. Comme suite au débat tenu le 13 mars 2012 à la 1253^e séance plénière (CD/PV.1253), le 15 mars 2012, à la 1254^e séance plénière, le Président de la Conférence, M. Hisham Badr, Ambassadeur d'Égypte, a soumis pour adoption un projet révisé de décision sur l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2012, publié sous la cote CD/1933/Rev.1 (CD/PV.1254).

17. Durant la session de 2012, les Présidents qui se sont succédé ont mené des consultations intensives en vue d'aboutir à un consensus sur l'établissement d'un programme de travail qui soit fondé sur les propositions pertinentes. Lors des séances plénières, les délégations ont présenté leurs vues sur la question de l'établissement d'un programme de travail qui tienne compte des propositions et suggestions pertinentes. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Malheureusement, malgré ces efforts, la Conférence n'est pas parvenue à un consensus sur un programme de travail pour 2012.

18. À la 1258^e séance plénière, le 22 mai 2012, le Président de la Conférence, M. Minelik Alemu Getahun, Ambassadeur d'Éthiopie, a présenté un calendrier des activités (CD/WP.571/Rev.1) élaboré en concertation avec les cinq autres Présidents de la session de 2012. Ce calendrier, qui prévoyait la tenue de débats sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, ainsi qu'un débat consacré à la question de la «revitalisation de la Conférence du désarmement», a été suivi par la Conférence durant le reste de la session de 2012.

19. La Conférence était saisie du document ci-après:

CD/1931, daté du 26 janvier 2012, intitulé «Lettre datée du 26 janvier 2012, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Pakistan, transmettant le texte du communiqué de presse publié par le Ministère des affaires étrangères du Pakistan au sujet des travaux de la Conférence».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

20. Les délégations ont traité en séances plénières la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Les délégations ont formulé des suggestions sur la nomination d'un rapporteur spécial sur l'élargissement (CD/PV.1262).

21. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues de 27 États non membres, classés par ordre chronologique: Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

22. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

23. Les délégations ont débattu de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence tout au long de la session, en particulier pendant les séances plénières consacrées à la «revitalisation de la Conférence du désarmement», qui se sont tenues les 14 juin et 21 août 2012, conformément au calendrier des activités publié sous la cote CD/WP.571/Rev.1. Les délégations ont aussi débattu de la situation actuelle et ont proposé des moyens à mettre en œuvre pour renforcer la Conférence. Leurs vues et préoccupations diverses face à l'impasse observée depuis plus de dix ans, en raison de l'absence de consensus, ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières (en particulier dans les documents CD/PV.1262, CD/PV.1268 et CD/PV.1269).

24. À la 1246^e séance plénière, le 14 février 2012, et à la 1268^e séance, le 21 août, M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, tout en demandant qu'une nouvelle volonté politique se manifeste pour arrêter un programme de travail et commencer au plus vite des négociations de fond, a présenté à grands traits, pour examen par les États membres, plusieurs mesures concrètes visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence du désarmement (CD/PV.1246 et CD/PV.1268).

25. Sur cette question, la Conférence était saisie du document ci-après:

CD/1939, daté du 28 août 2012, intitulé «République arabe syrienne au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Travaux de la Conférence du désarmement».

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

26. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, la liste de toutes les communications reçues d'organisations non gouvernementales ou de leurs représentants a été distribuée aux délégations (document CD/NGC/46).

27. Conformément à la décision prise à la 1172^e séance plénière (CD/PV.1172) de célébrer la Journée internationale de la femme, M^{me} Beatrice Fihn, intervenant au nom de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté à la 1252^e séance plénière, le 8 mars 2012, a donné lecture d'une déclaration du Groupe de travail d'ONG sur la paix, du Comité d'ONG sur la condition de la femme, portant sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement (CD/PV.1252). Les membres ont salué le renforcement de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, conformément aux décisions que celle-ci avait prises.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2012

28. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, la Conférence a tenu plusieurs séances plénières consacrées à toutes les questions de fond de l'ordre du jour. Au cours des débats à ce sujet et du débat général de la

Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions sont dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session. À la demande des Présidents de la Conférence, M. Kari Kahiluoto, Ambassadeur de Finlande, et M. Jean-Hugues Simon-Michel, Ambassadeur de France, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a établi des notes d'information au sujet des questions qui ont été débattues conformément au calendrier des activités, notes que les deux Présidents ont utilisées dans leurs déclarations liminaires.

29. La Conférence était saisie du document ci-après:

CD/1929, daté du 30 janvier 2012, intitulé «Présidence. Document de travail. Thèmes de réflexion», présenté par le Président de la Conférence, M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur.

30. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2012, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

31. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 24 janvier 2012 (CD/1927) par laquelle le Secrétaire général de l'ONU transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-sixième session en 2011, y compris les résolutions où il était fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après:

- 66/21 Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive: rapport de la Conférence du désarmement (par. 2, 3, 4 et 5)
- 66/26 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (par. 2, 4 et 5)
- 66/27 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (par. 5, 6 et 8)
- 66/36 Désarmement régional (par. 1)
- 66/37 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2)
- 66/39 Transparence dans le domaine des armements (par. 5 et 7)
- 66/40 Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (par. 11)
- 66/44 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (par. 1, 2 et 3)
- 66/51 Désarmement nucléaire (par. 16, 17, 20 et 21)
- 66/52 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 5 et 6)
- 66/57 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (par. 1 et 2)
- 66/59 Rapport de la Conférence du désarmement (par. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8)
- 66/60 Rapport de la Commission du désarmement (par. 9)

66/66 Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement
(par. 1, 5 et 6)

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

32. Au cours du débat général de la Conférence et des débats tenus conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

33. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1934, daté du 1^{er} juin 2012, intitulé «Note verbale datée du 30 mai 2012, adressée par la Mission permanente de Cuba au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, contenant le texte de la Déclaration finale de la Réunion des organisations de la société civile cubaine sur la paix et le désarmement nucléaire adoptée le 24 mai 2012 à La Havane»;

b) CD/1935, daté du 26 juin 2012, intitulé «Lettre datée du 25 juin 2012, adressée au Président de la Conférence du désarmement et transmise au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne et le Représentant permanent des Pays-Bas, transmettant le rapport de la réunion d'experts scientifiques sur les aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue à Genève les 29 et 30 mai 2012»;

c) CD/1936, daté du 30 juillet 2012, intitulé «Lettre datée du 20 juillet 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de la Conférence, transmettant une copie de la déclaration conjointe publiée lors de la troisième Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Washington le 27 juin 2012»;

d) CD/1937, daté du 24 août 2012, intitulé «Lettre datée du 22 août 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie, contenant le texte de la déclaration d'Istanbul adoptée lors de la Réunion ministérielle sur l'Initiative de la non-prolifération et du désarmement (NPDI) tenue à Istanbul le 16 juin 2012»;

e) CD/1938, daté du 28 août 2012, intitulé «République arabe syrienne au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire»;

f) CD/1942, daté du 7 septembre 2012, intitulé «Note verbale datée du 5 septembre 2012, adressée par la Mission permanente du Kazakhstan au secrétariat de la Conférence du désarmement, contenant le texte de la Déclaration commune des chefs d'État des pays membres de l'Organisation du traité de sécurité collective adoptée au Sommet de Moscou le 15 mai 2012»;

g) CD/1943, daté du 13 septembre 2012, intitulé «Lettre datée du 11 septembre 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Pays-Bas et le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence, transmettant le rapport de la deuxième réunion d'experts scientifiques sur les aspects techniques d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la

fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires fondé sur la résolution 66/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à Genève les 28 et 29 août 2012».

34. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», et 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, se sont tenues les 22 mai et 19 juin 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1258 et CD/PV.1263).

35. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», et 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, se sont tenues les 31 mai et 26 juin 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1259 et CD/PV.1264).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

36. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

37. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) CD/1934, daté du 1^{er} juin 2012, intitulé «Note verbale datée du 30 mai 2012, adressée par la Mission permanente de Cuba au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, contenant le texte de la Déclaration finale de la Réunion des organisations de la société civile cubaine sur la paix et le désarmement nucléaire adoptée le 24 mai 2012 à La Havane»;

b) CD/1935, daté du 26 juin 2012, intitulé «Lettre datée du 25 juin 2012, adressée au Président de la Conférence du désarmement et transmise au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne et le Représentant permanent des Pays-Bas, transmettant le rapport de la réunion d'experts scientifiques sur les aspects techniques d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue à Genève les 29 et 30 mai 2012»;

c) CD/1936, daté du 30 juillet 2012, intitulé «Lettre datée du 20 juillet 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de la Conférence, transmettant une copie de la déclaration conjointe publiée lors de la troisième Conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Washington le 27 juin 2012»;

d) CD/1937, daté du 24 août 2012, intitulé «Lettre datée du 22 août 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie, contenant le texte de la déclaration d'Istanbul adoptée lors de la

Réunion ministérielle sur l'Initiative de la non-prolifération et du désarmement (NPDI) tenue à Istanbul le 16 juin 2012»;

e) CD/1938, daté du 28 août 2012, intitulé «République arabe syrienne au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire»;

f) CD/1942, daté du 7 septembre 2012, intitulé «Note verbale datée du 5 septembre 2012, adressée par la Mission permanente du Kazakhstan au secrétariat de la Conférence du désarmement, contenant le texte de la Déclaration commune des chefs d'État des pays membres de l'Organisation du traité de sécurité collective adoptée au Sommet de Moscou le 15 mai 2012»;

g) CD/1943, daté du 13 septembre 2012, intitulé «Lettre datée du 11 septembre 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent des Pays-Bas et le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de la Conférence, transmettant le rapport de la deuxième réunion d'experts scientifiques sur les aspects techniques d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires fondé sur la résolution 66/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à Genève les 28 et 29 août 2012».

38. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», et 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire, se sont tenues les 22 mai et 19 juin 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1258 et CD/PV.1263).

39. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées aux points 1, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», et 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées» de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, se sont tenues les 31 mai et 26 juin 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1259 et CD/PV.1264).

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

40. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

41. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

CD/1941, daté du 30 août 2012, intitulé «République arabe syrienne au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Prévention d'une course aux armements dans l'espace».

42. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées au point 3 de l'ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace» se sont tenues les 5 juin et 31 juillet 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les

délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1260 et CD/PV.1265).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour:

CD/1940, daté du 30 août 2012, intitulé «République arabe syrienne au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Assurances négatives de sécurité».

45. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, deux séances plénières consacrées au point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes» se sont tenues les 12 juin et 7 août 2012. Cette question a fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session (CD/PV.1261 et CD/PV.1266).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. À sa session de 2012, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

48. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, une séance plénière consacrée aux points 5, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», 6, intitulé «Programme global de désarmement», et 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements», s'est tenue le 14 août 2012. Ces questions ont fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1267).

F. Programme global de désarmement

49. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

50. À sa session de 2012, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

51. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, une séance plénière consacrée aux points 5, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», 6, intitulé «Programme global de désarmement», et 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des

armements», s'est tenue le 14 août 2012. Ces questions ont fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1267).

G. Transparence dans le domaine des armements

52. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

53. À sa session de 2012, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

54. Conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/WP.571/Rev.1, une séance plénière consacrée aux points 5, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», 6, intitulé «Programme global de désarmement», et 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements», s'est tenue le 14 août 2012. Ces questions ont fait l'objet d'un débat nourri au cours duquel les délégations ont réaffirmé leurs positions respectives, qui ont été dûment consignées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1267).

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

55. À sa session de 2012, la Conférence n'était saisie d'aucun document sur la question.

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

56. Compte tenu de l'importance et de la nécessité croissantes de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits pour établir un programme de travail pour la session de 2012 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2013, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes, qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

57. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2013 seraient les suivantes:

Première partie: 21 janvier-29 mars
Deuxième partie: 13 mai-28 juin
Troisième partie: 29 juillet-13 septembre.

58. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 13 septembre 2012.

Le Président de la Conférence,
Hellmut **Hoffmann**
Allemagne